ARRONDISSEMENT DE LOCHES

Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Recu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID: 037-243700499-20240522-BC2024\_15-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU CASTELRENAUDAIS**

# Date de la convocation : le 14 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de présents : 16 Nombre de votants : 16

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Prises par délégation du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune du Castelrenaudais (Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

## Séance du 22 mai 2024

Le vingt-deux mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

### Étaient présents :

Brigitte DUPUIS, Présidente,

Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Alain DROUET, Gino GOMMÉ Vice-Présidents, Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Jocelyne PETAY, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES. Formant la majorité des membres en exercice.

## Était absente :

Véronique BERGER

Catherine DATTÉE a été désignée à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### BC 2024-15

Objet: Modification du tableau des effectifs – avancement de grade

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique.

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que 2 agents de la Communauté de Communes remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade,

Considérant, par ailleurs, que les 2 agents remplissent les critères de la délibération relative aux lignes directrices des ressources humaines, permettant un avancement de grade.

Considérant que le tableau des effectifs fait état d'un emploi vacant à temps plein sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe qui était en lien avec des missions d'accueil et de gestion du service à la personne transport scolaire et France service, il est proposé d'affecter les missions d'accueil et de gestion au centre aquatique pour permettre l'évolution de carrière de l'agent actuellement sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Considérant que le tableau des effectifs fait état d'un emploi vacant à temps plein sur le grade d'adjoint d'animation en lien avec des missions de direction d'animation jeunesse, il est proposé de l'affecter sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe pour permettre l'évolution de carrière de l'agent actuellement sur le grade d'adjoint d'animation.

Tableau des effectifs avant modification		Tableau des effectifs après modification	
Service transport scolaire et	Adjoint administratif principal de	Service équipement	Adjoint administratif principal de
France services	1ère classe	aquatique	1ère classe
Service jeunesse	Adjoint d'animation	Service jeunesse	Adjoint d'animation principal
·	-		de 2 <sup>ème</sup> classe

#### Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents :

MODIFIE le tableau des effectifs en modifiant des missions affectées aux postes vacants mentionnés ci-dessus.

- MODIFIE le tableau des ....
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits DE COMBANTE DE C

POUR EXTRAIT CONFORME Fait à Château-Renault, le 24 mai 2024

> a Président igitte DUPUIS